

PHILIPPINES

La victime d'un inceste demande la grâce de son père condamné à mort ; Amnesty International appuie sa requête

Index AI : ASA 35/21/99

Amnesty International a exhorté ce jour (jeudi 24 juin 1999) le président philippin Joseph Estrada à gracier Eduardo Agbayani, un homme de cinquante ans qui doit être exécuté par injection létale le 25 juin pour le viol de sa fille, Eden.

Le 22 juin, avec le soutien de membres de l'Église catholique, Eden a déposé auprès du chef de l'État, à la résidence présidentielle de Manille, un recours en grâce en faveur de son père. Le 24 juin, Eden et ses sœurs ont en outre publiquement appelé le président Joseph Estrada à commuer la peine d'Eduardo Agbayani, condamné à mort pour avoir violé Eden en 1994, alors qu'elle était âgée de quatorze ans.

« Le président Joseph Estrada est en mesure de mettre fin aux souffrances endurées par la famille d'Eduardo Agbayani, a souligné Amnesty International. Aussi odieux que puisse être le crime dont il a été déclaré coupable, le fait de lui ôter la vie ne contribuera nullement à ce que justice soit rendue – ni pour lui, ni pour sa fille. Ce n'est pas en procédant à des exécutions que l'on garantira comme il se doit les droits des victimes. »

Si elle a lieu comme prévu, l'exécution d'Eduardo Agbayani sera la seconde à se dérouler aux Philippines en plus de vingt ans. D'après les informations recueillies, le chef de l'État a approuvé la recommandation d'un comité ministériel favorable à l'exécution de cet homme ; il n'en conserve pas moins le pouvoir de s'y opposer à tout moment.

**Informations générales**

Le viol incestueux d'un mineur figure au nombre des 21 crimes obligatoirement punis de la peine de mort aux Philippines. Plus de 10 p. cent des 1 050 personnes actuellement sous le coup de la sentence capitale dans ce pays ont été condamnées pour viol incestueux. La peine de mort est également prononcée automatiquement pour sept autres types de crimes avec viol, et plus de la moitié des personnes actuellement condamnées à mort ont été jugées pour de tels crimes.

Dans le quartier des condamnés à mort sont emprisonnées des personnes qui ont été arrêtées sans mandat et détenues au secret, des personnes qui ont apparemment été torturées pendant leur détention provisoire, ou peut-être condamnées sur la base de preuves limitées ou au terme de procès iniques. Parmi elles figure Marlon Parazo, un sourd-muet dont l'âge mental est celui d'un enfant de huit ans. Il a été condamné à mort alors que le tribunal qui l'a jugé ne s'était pas assuré qu'il comprenait les débats de la cour.

La peine de mort a été rétablie aux Philippines début 1994 et elle s'applique à 46 infractions. La première exécution depuis lors a été celle de Leo Echegaray, tué par injection létale en février 1999. Au moins 17 personnes pourraient subir le même sort d'ici à la fin de l'année.

Au cours des trois derniers mois, le président Joseph Estrada a accordé des sursis à sept condamnés à mort peu de temps avant la date prévue pour leur exécution. Ainsi, le 27 mai, il a repoussé de trente jours celle de Pablito Andan, dont la date avait été fixée au 28 mai. Amnesty International est préoccupée par les allégations selon lesquelles cet homme et un autre prisonnier ayant bénéficié d'un sursis, Dante Piandiong, ont été torturés au cours de leur détention, ce qui laisse à craindre qu'ils n'aient été condamnés à l'issue de procès iniques.

Amnesty International est opposée en toutes circonstances à la peine de mort, qui constitue une violation du droit le plus fondamental de la personne humaine : le droit à la vie. La peine capitale ne résout en rien le problème de la criminalité, y compris lorsqu'elle prend la forme de violences sexuelles. L'Organisation a appelé le gouvernement philippin à instaurer un moratoire sur toutes les exécutions en

AMNESTY INTERNATIONAL  
BULLETIN D'INFORMATIONS 123/99

---

vue d'abolir définitivement la peine de mort, conformément à la Résolution 1998/8 de la Commission des droits de l'homme des Nations unies |

**Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le service de presse d'Amnesty International, à Londres, au 44 171 413 5566.**